



# PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION 2024-2027

Le programme national de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail 2024-2027 traduit, tant dans sa méthode d'élaboration que dans son contenu, l'ambition pour une politique de santé sécurité au travail partagée entre le ministère, les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs de la prévention.

Il est le fruit d'une méthode originale et d'une concertation étroite entre les acteurs de la prévention, s'articulant en 2 étapes :

## Première étape : **Une Université d'été en santé, sécurité et prévention**

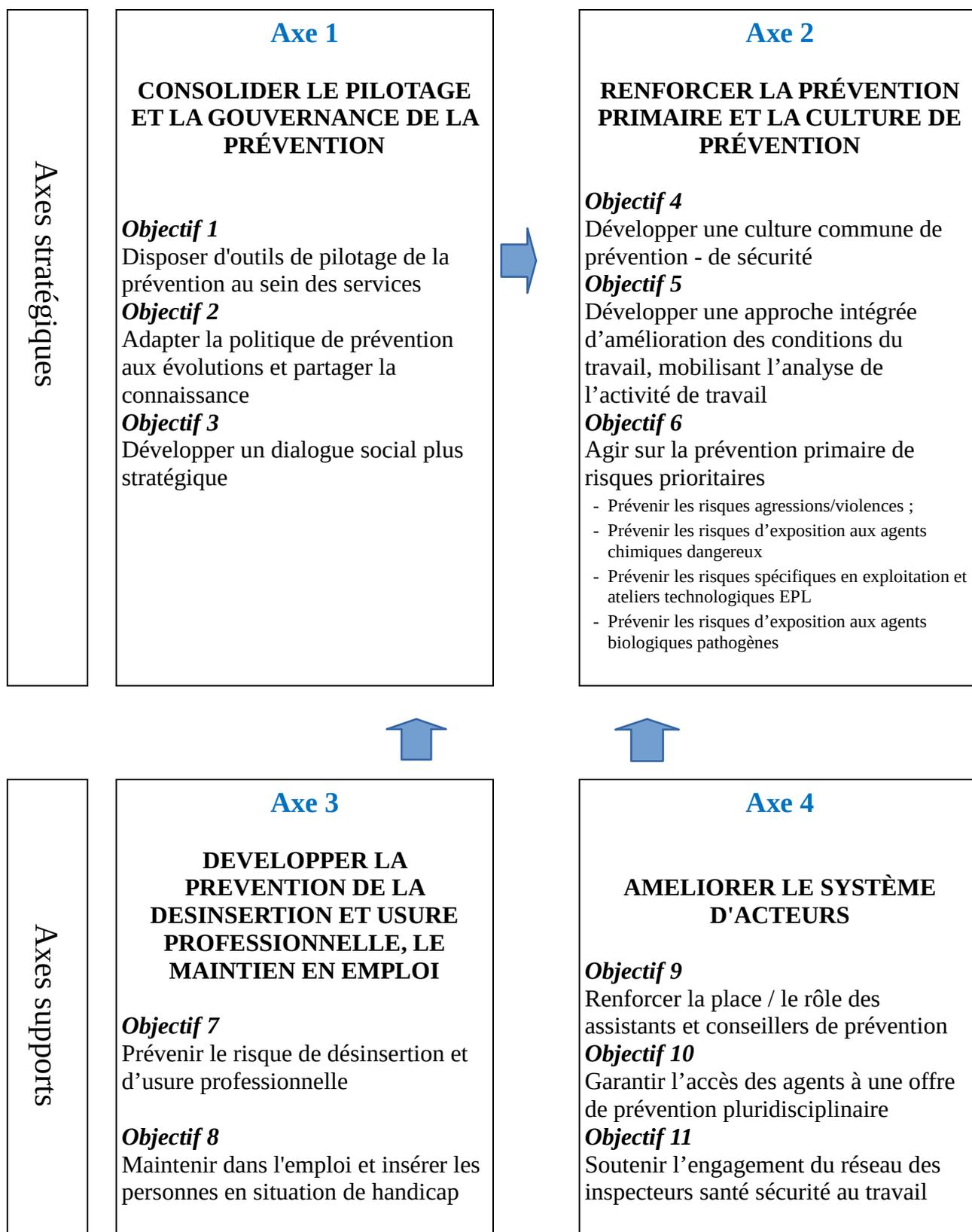
Pour la seconde fois, le ministère a réuni une soixantaine d'acteurs de la prévention afin d'échanger - de proposer des pistes de travail pour la prévention des risques professionnels au sein de l'ensemble des structures où travaillent des agents du ministère (Administration centrale, DRAAF, DDI, établissements d'enseignement techniques et supérieurs).

## Deuxième étape : **Un consensus fort en groupe de travail**

S'appuyant notamment sur les propositions issues de l'Université d'été, sur le programme national de prévention 2019-2022, sur les différents plans : de maîtrise des risques, handicap, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes/diversité, sur le plan santé travail 2022-2025 de la fonction publique et des échanges avec les partenaires sociaux en groupe de travail, le programme national de prévention 2024-2027 bénéficie d'orientations partagées.

Un **programme ambitieux en 4 axes et 11 objectifs** pour une mandature résolument orientée « **opérationnelle** » qui favorise la capacité des acteurs locaux à prendre en compte les enjeux du travail dans les décisions : « **Construire le changement à partir d'une compréhension du travail réel** ».

## PROGRAMME NATIONAL DE PREVENTION 2024 - 2027



# AXE 1 : CONSOLIDER LE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE DE LA PRÉVENTION

## Objectif 1

### Disposer d'outils de pilotage de la prévention au sein des services

Pour pouvoir piloter la politique de santé sécurité au travail, l'ensemble des acteurs de la prévention doivent notamment disposer d'une évaluation des risques professionnels robuste et partagée par l'ensemble de la communauté de travail.

Au-delà d'une obligation réglementaire relative au document unique d'évaluation des risques professionnels, il est important de favoriser l'appropriation d'outil de management et d'amélioration des conditions de travail ; de renforcer le pilotage et le rôle des managers dans la gestion – la maîtrise des risques en matière de santé sécurité au travail.

Les risques professionnels qui impactent la santé, la sécurité et les conditions de travail doivent être pris en compte et gérés comme les autres risques.

#### Mode(s) opératoires

**Améliorer la qualité/la pertinence des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUEvRP) et de leur plan d'action ;**

Proposer des actions d'accompagnement et de partage ;

Intégrer dans la démarche d'évaluation les risques émergents comme par exemple : impact d'une activité sédentaire sur la santé ; impact du climat sur les conditions de travail...

**Dans le cadre de la construction d'une véritable politique de prévention, expérimenter un outil de management de la santé sécurité au travail.**

## Objectif 2 - en lien avec l'objectif 3

### Adapter la politique de prévention aux évolutions et partager la connaissance

Le partage de la connaissance des risques professionnels, du local au national et du national au local, doit poursuivre son développement en ciblant des dispositifs très opérationnels et au plus près des acteurs de terrain.

Il est important de doter les acteurs de prévention (local, national) de données analysées nécessaires à la connaissance et à l'identification des risques présents.

#### Mode(s) opératoires

**Recenser, rationaliser et analyser les données chiffrées issues du Rapport social unique (RSU) ;**

**Poursuivre l'action « Retex Pool » en déployant les outils de retour d'expériences. Publier des monographies issues des données et des connaissances terrains ;**

**Créer un observatoire national de la santé sécurité au travail ;**  
**Organiser une Université d'été à mi-mandat ... puis en fin de mandat ;**  
**Poursuivre l'évolution des pages santé sécurité au travail sur l'intranet du MASA, créer un « Flash info SSCT », et développer la mise en place de Webinaires thématiques accessibles au plus grand nombre.**

**Objectif 3** - *en lien avec les objectifs 2 et 5*

### **Développer un dialogue social plus stratégique**

Dans le cadre de la promotion d'un dialogue social plus stratégique et efficace, instituée par le titre I<sup>er</sup> de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique mais aussi de l'évolution des CoHS, il est important de rapprocher les instances de dialogue social des agents et des problématiques de travail.

#### *Mode(s) opératoires*

Déployer la **formation de tous les membres de ces nouvelles instances de dialogue social** (CSA et formations spécialisées SSCT des CSA, CoHS) ;

Créer des outils d'amélioration continue « **MON INSTANCE DE DIALOGUE SOCIAL EN XX QUESTIONS** » ;

Dans le cadre des **crédits santé, sécurité et conditions de travail de la FS du CSA ministériel**, accompagner les projets visant à l'amélioration de la qualité du dialogue social.

## **AXE 2 : RENFORCER LA PRÉVENTION PRIMAIRE ET LA CULTURE DE SÉCURITÉ - DE PRÉVENTION**

### **Objectif 4**

#### **Développer une culture commune de sécurité - de prévention**

Une véritable culture de sécurité ne se décrète pas, elle se construit au travers d'un certain nombre d'attributs comme : le partage des études de danger afin d'avoir une conscience partagée sur les risques les plus graves, la réflexion sur l'équilibre pertinent entre sécurité réglée et sécurité gérée, la mobilisation de l'ensemble de la communauté de travail en priorisant les nouveaux arrivants...

#### *Mode(s) opératoires*

**Poursuivre la mobilisation du partenariat avec la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ;**

**Poursuivre le développement du jeu ludo-éducatif « TousCaps.fr »** en créant de nouvelles missions apprenantes ;

**Développer une plateforme « CULTURE DE SECURITE – CULTURE DE PREVENTION » socle** accessible à tous ;

**Prioriser la formation à la sécurité des nouveaux arrivants ;**

**Poursuivre le développement de fiches réflexes ;**

**Poursuivre le déploiement massif de la formation aux gestes de premiers secours** pour l'ensemble des agents (application de la circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours) ;

Proposer la **formation 1<sup>er</sup> secours en santé mentale.**

### **Objectif 5 - en lien avec les objectifs 2, 3 et 7**

#### **Développer une approche intégrée d'amélioration des conditions du travail, mobilisant l'analyse de l'activité de travail**

La prévention primaire des risques professionnels – l'amélioration des conditions de travail doit, pour être efficace, reposer sur une connaissance du travail réel des agents (l'activité). Or les remontées du terrain montrent, au contraire, une distanciation des managers et des instances sur cette réalité.

L'évolution des organisations mais aussi des attentes des agents bouleversent la place et le rôle du manager (1<sup>er</sup> acteur / capteur de ces transformations) avec un rôle stratégique de plus en plus important... télétravail, prise en compte des attentes des nouvelles générations...

Le ministère conduit depuis plusieurs années une politique active de prévention des risques psychosociaux (RPS) et particulièrement dans le cadre de la note de service du 29 juillet 2014. Il a eu l'occasion de soutenir des initiatives variées et a souhaité, dans la perspective d'orienter ses ressources et de définir ses

priorités, se donner la possibilité d'évaluer les apports de ces types d'intervention. Ce travail, inscrit dans l'objectif 5.2 du programme national de prévention 2019-2022, est engagé avec l'Université Clermont-Auvergne dans le cadre d'une recherche-action.

### *Mode(s) opératoires*

**Développer et expérimenter les capacités d'actions des managers avec une prise concrète sur le travail**, une manière d'améliorer les conditions de travail - d'intégrer l'attractivité du travail ;

Favoriser la montée en compétence en analyse du travail des acteurs de la prévention, des managers, et des représentants du personnel en plaçant l'analyse du travail au cœur des pratiques ;

Expérimenter de nouvelles capacités d'action des managers à différents niveaux hiérarchiques et dans différentes organisations du ministère et en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur du ministère (grands corps d'état) dans cette action : ENSV/VetAgroSup et AgroParisTech ;

**Fournir des orientations pour la prévention primaire des RPS à partir de l'étude sur les démarches menées au ministère depuis 2014 ;**

L'objectif poursuivi est double : objectiver les actions qui ont permis d'agir sur les facteurs de risques mais aussi d'identifier les ressources et, proposer des moyens afin de mobiliser des compétences internes au ministère sur ce sujet.

Des collaborations scientifiques seront recherchées en poursuivant le partenariat avec l'Université Clermont-Auvergne Laboratoire Acté sous la direction de Fabien Coutarel et en mobilisant notamment un travail de thèse.

## **Objectif 6**

### **Agir sur la prévention primaire de risques prioritaires**

Il est retenu quatre risques professionnels prioritaires qui feront l'objet chacun d'une action spécifique :

1. Prévenir les risques agression/violence, y compris violences sexuelles et sexistes ;
2. Prévenir les risques d'exposition aux agents chimiques dangereux ;
3. Prévenir les risques spécifiques en exploitation agricole/ateliers technologiques des EPLEFPA ;
4. Prévenir les risques d'exposition aux agents biologiques pathogènes

#### **Objectif 6.1**

### **Prévenir les risques agression/violence, y compris violences sexuelles et sexistes**

Aucun acte de violence, qu'il soit physique, verbal ou cyber, qu'il ait un caractère professionnel ou extra professionnel, une origine externe ou interne à

l'administration, qu'il se produise sur le lieu même du travail ou en mission, n'est anodin.

Le ministère a mis en place depuis de nombreuses années des actions de prévention (guide « prévenir les violences au travail » en 2018) et des actions de signalement et d'accompagnement des agressions (note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-336 du 20/04/2016).

La cyber-violence ou le cyber-harcèlement (fausses rumeurs ou propos blessants de nature à nuire à sa réputation, insultes, menaces ou commentaires haineux) par le biais de ces nouvelles technologies (messagerie instantanée, sites Web, téléphone cellulaire, textes, photos ou vidéos), ont un fort impact potentiel sur les agents

*Mode(s) opératoires*

**Démarrer un travail d'état des lieux des risques générés par la cyber violence – le cyber harcèlement ;**

**Développer un outil opérationnel « terrain » pour le suivi/traitement/analyse des situations d'agression/violence.**

Des collaborations scientifiques seront recherchées avec le programme de recherche CIVILINUM<sup>1</sup>.

## **Objectif 6.2**

### **Prévenir les risques d'exposition aux agents chimiques dangereux par l'évaluation des risques**

Les produits chimiques sont omniprésents sur les lieux de travail, sous la forme de substances pures, de mélanges, ou de poussières, fumées, ou gaz émis à l'occasion d'une activité ou d'un procédé. Au ministère, l'exposition aux agents chimiques concerne plusieurs activités professionnelles : en opération de contrôle, en contrôle conteneur maritime, en établissement d'enseignement agricole (laboratoire, exploitation agricole, ateliers...).

La prévention des risques liés aux matériaux contenant de l'amiante, en application de la réglementation en vigueur, demeure un enjeu majeur.

*Mode(s) opératoires*

**Favoriser le déploiement de l'outil d'évaluation des risques « Seirich » ;**

**Prévenir les expositions en poste de contrôle frontalier Sivep aux agents chimiques dangereux en opération de contrôle conteneur en mettant en place un plan d'action national : une nouvelle campagne de mesurage des polluants des conteneurs maritimes soumis à inspection ; une**

---

<sup>1</sup> Le projet CIVILINUM vise à documenter et analyser les manifestations d'incivilité liées à l'usage d'outils et de dispositifs de communication numériques dans un cadre de travail.

analyse du travail réel des agents ; la rédaction d'instructions sur le suivi médical particulier des agents ; la mise à jour de l'instruction technique DGAI/SDASEI/2018/390 du 18 mai 2018 ;

**Poursuivre la prévention des expositions des agents de contrôle aux produits phytopharmaceutiques** : identifier les mesures de prévention, sensibiliser et former les agents de contrôle ;

**Améliorer l'information et le contrôle en matière de prévention des risques liés à l'amiante** – faciliter l'accès à l'information et poursuivre le contrôle des obligations réglementaires par le réseau des ISST.

Des collaborations scientifiques seront recherchées : INRS, Carsat Normandie, INRAe, Université/écoles d'ingénieur

### Objectif 6.3

#### **Prévenir les risques spécifiques en exploitation agricole/ateliers technologiques des EPLEFPA**

Les ISST, les inspecteurs de l'enseignement agricole, les inspecteurs dans le domaine sanitaire et de la santé animale, constatent dans de nombreux établissements, de manière récurrente et sans observer une évolution notable au fil des ans, des manquements importants aux obligations qui leur incombent en matière de santé sécurité au travail (non-conformités d'équipements de travail - de locaux de stockage des produits phytopharmaceutiques – de stockage des produits vétérinaires, état dégradé de bâtiments, mauvaises conditions de travail). Ces situations exposent à la fois les salariés de ces centres mais aussi les apprenants à certains risques à haut potentiel de danger.

Au-delà des seuls ISST, les inspecteurs de l'enseignement agricole, les inspecteurs dans le domaine sanitaire et de la santé animale, les inspecteurs du travail, les préventeurs de la mutualité sociale agricole partagent un certain nombre de ces constatations.

#### *Mode(s) opératoires*

Partager des **éléments stratégiques visant à améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail** (collaboration ISST – IEA) ;

Mobiliser de manière concertée les **bonnes pratiques en matière d'amélioration des conditions de travail** ; favoriser le déploiement d'innovations techniques et organisationnelles en vue d'améliorer les conditions de travail ;

Mobiliser des **crédits santé, sécurité et conditions de travail** sur ces sujets.

Des collaborations seront recherchées : Mutualité sociale agricole, fabricants d'équipements de travail agricoles, d'équipements de protection

## Objectif 6.4

### Prévenir les risques d'exposition aux agents biologiques pathogènes

Les agents biologiques sont omniprésents sur les lieux de travail, sous la forme de champignons, virus, bactéries, parasites. Ils sont susceptibles de provoquer une infection, une allergie ou une intoxication. Au ministère, l'exposition aux agents biologiques pathogènes concerne plusieurs activités professionnelles : en opération de contrôle au contact d'animaux (exploitation agricole, abattoir), en établissement d'enseignement (exploitation agricole, chantier aménagement paysager, forêt), en laboratoire de recherche.

L'employeur doit prendre des mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum les résultants de l'exposition aux agents biologiques conformément aux 9 principes de prévention.

#### *Mode(s) opératoires*

##### **Mettre à disposition une information en la matière ;**

Diffuser les productions de la mutualité sociale agricole et de l'INRS ;

Poursuivre la **création de fiches de risques professionnels** intégrant notamment les risques d'exposition aux agents biologiques pathogènes en lien avec les médecins du travail.

## **AXE 3 : DÉVELOPPER LA PRÉVENTION DE LA DESINSERTION ET USURE PROFESSIONNELLE ET LE MAINTIEN EN EMPLOI**

**Objectif 7** - en lien avec l'objectif 5

### **Prévenir le risque de désinsertion et d'usure professionnelles**

Le risque de désinsertion et d'usure professionnelles, en raison d'un état de santé incompatible avec la poursuite d'une activité professionnelle, renvoie à une multiplicité de facteurs, dont certains peuvent être en lien avec le travail, les conditions, les situations, la spécificité, les contraintes particulières liées au travail ou à la mission.

La dimension collective des actions de prévention, dans le domaine de la prévention primaire, notamment en agissant sur la conception des équipements et les lieux de travail, doit être privilégiée. Celle-ci nécessite de supprimer ou de réduire autant que possible en amont les risques d'usure à partir de l'évaluation des risques et de la mise en œuvre d'actions de prévention, incluant la prise en compte des facteurs de risques psychosociaux.

*Mode(s) opératoires*

**Poursuivre les actions de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) en abattoirs sur 3 axes** : Maintenir, dynamiser et valoriser le réseau de compétences SST abattoir ; Poursuivre la formation de l'ensemble des agents en abattoirs ; Poursuivre l'accompagnement des projets de rénovation/conception des abattoirs ;

**Engager une action de suivi des conditions de travail en poste de contrôle frontalier Sivep** ;

**Poursuivre le travail d'analyse de l'activité de travail du Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM)** ;

Conduisant à la formalisation de recommandations pour une meilleure prise en compte des contraintes et un meilleur accompagnement des recrutements.

**Objectif 8**

### **Maintenir dans l'emploi et insérer les personnes en situation de handicap – Sensibiliser à la situation des proches aidants**

En synergie avec le plan triennal Handi-Cap et inclusion 2023-2025, l'objectif est d'améliorer les conditions d'emploi et d'insertion des personnes en situation de handicap. Cela implique notamment de prendre en compte les mesures de prévention spécifiques nécessaires afin d'adapter les activités professionnelles aux besoins des personnes en situation de handicap.

*Mode(s) opératoires*

**Former les acteurs de la prévention** pour une meilleure prise en compte des mesures de prévention spécifiques aux personnes en situation de handicap ;

**Prendre en compte les situations de handicap dans les outils** mobilisables pour une culture de sécurité - culture de prévention et notamment la plateforme ludo-éducative « TousCaps.fr » ;

Finaliser et diffuser de la note de service portant sur l'**accompagnement au reclassement des agents déclarés inaptes** à l'exercice de leurs fonctions au ministère ;

**Sensibiliser à la situation des agents proches aidants.**

## AXE 4 : AMÉLIORER LE SYSTÈME D'ACTEURS

### Objectif 9

#### **Renforcer la place / le rôle des assistants et conseillers de prévention**

L'assistant/conseiller de prévention, conseiller du responsable de la sécurité et de la santé des agents, est un acteur essentiel à la prévention des risques professionnels, situé au plus près du terrain.

Dans un contexte de difficulté de nomination au sein de services, il est fondamental de valoriser au bon niveau cette mission afin de garantir sa capacité à répondre aux objectifs attendus.

#### *Mode(s) opératoires*

**Travailler à la valorisation – la légitimation de la mission des agents de prévention** au sein des structures ;

**Poursuivre l'évolution de la formation initiale et continue** des assistants / conseillers de prévention.

### Objectif 10

#### **Garantir l'accès des agents à une offre de prévention pluridisciplinaire en matière de médecine de prévention**

Le constat est partagé par tous en terme de déficit d'offre. Il a été détaillé par un rapport conjoint de l'IGAS, de l'IGA et de l'IGAENR en octobre 2014, complété par une mission inter-inspection relative aux différents acteurs de la prévention dans les services de l'OTE.

#### *Mode(s) opératoires*

**Favoriser le recours - la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires ;**

**Assurer un suivi de la couverture de la médecine de prévention et accompagner la recherche de solutions.**

### Objectif 11

#### **Soutenir l'engagement du réseau des inspecteurs santé sécurité au travail (ISST)**

Le réseau des inspecteurs en santé, sécurité au travail occupe une position centrale dans la politique de prévention des risques professionnels du ministère. Sa pertinence réside dans plusieurs aspects clés, notamment son indépendance, assurée par son rattachement fonctionnel au CGAAER, ainsi que sa connaissance approfondie des réalités du terrain acquises à travers ses missions d'inspection.

*Mode(s) opératoires*

**Publier un nouvel arrêté pour les ISST ;**

**Renforcer la synergie du réseau des ISST avec le SRH et les directions métiers ;**

**Maintenir la priorité à la réalisation des inspections** en assurant notamment le suivi des recommandations issues des rapports. Poursuivre la mise en place d'une démarche qualité en particulier sur le processus inspection ;

**Poursuivre la formation continue** – en compétences avancées sur les sujets complexes et à hauts potentiels de dangers ;

**Disposer d'un outil de partage des documents ISST ;**

**Renforcer la transversalité des réseaux ISST**, assistant de service social, médecins du travail, assistants de prévention, IGAPS, IEA, ergonomes, psychologues.